



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 21116

Texte de la question

M. Gilles d'Ettore appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la décision de retrait des confiseries et autres sucreries aux abords des caisses de supermarchés d'ici la fin du mois de juin 2008. Les sociétés qui ont pour unique vocation de distribuer sur les présentoirs de caisse dans la grande distribution des produits traditionnels type chouchous, nougats, guimauves s'inquiètent pour leur avenir, et celui de leurs nombreux salariés. Les produits qu'elles proposent sont à distinguer des sucreries classiques qui peuvent favoriser l'obésité. Ils sont constitués pour leur grande majorité de pastilles dont la valeur énergétique ne dépasse pas 1 calorie pour un bonbon, fabriquées pour seulement 5 % à destination des enfants, et conditionnées dans des quantités deux fois inférieures aux paquets présentés en rayon. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour distinguer l'impact de ces confiseries traditionnelles sur la santé publique et l'obésité, lors du projet de retrait des sucreries aux abords des caisses des supermarchés.

Données clés

Auteur : [M. Gilles d'Ettore](#)

Circonscription : Hérault (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21116

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2008, page 3200

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)